

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2020 entre la Société civile
immobilière (SCI) Usine sociale de Brazza, la Société par actions
simplifiée (SAS) Actes et Bordeaux Métropole – Aide à
l'investissement immobilier**

Entre les soussignés

La Société par actions simplifiée (SAS) ACTES, dont le siège social est situé 65 quai de Brazza à Bordeaux, représentée par son Président Monsieur Frédéric Petit,
ci-après désigné(e) « SAS ACTES »

Et

La Société civile immobilière (SCI) Usine de Brazza, porteur du projet immobilier de la SAS ACTES, dont le siège social est situé 65 quai de Brazza à Bordeaux, représentée par son Président Monsieur Frédéric Petit,
ci-après désigné(e) « SCI Usine sociale de Brazza »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Anziani, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2022/ du Conseil de Bordeaux Métropole du
ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

La SAS ACTES est une société spécialisée dans l'économie circulaire à Bordeaux, qui porte en agrément Entreprise adaptée l'entreprise Elise Atlantique, spécialisée dans le tri et surtri des papiers de bureaux collectés auprès des entreprises et administrations sur la métropole bordelaise, l'association Les Détritivores, spécialisée dans la collecte et la revalorisation des déchets organiques, et la franchise Le Plastique français, activité de recyclage des gobelets et barquettes plastiques.

Actuellement située dans un local au 65 quai de Brazza voué à muter dans le cadre d'opérations urbaines sur la plaine rive droite, elle a pour projet de se relocaliser sur le quartier de Brazza – îlot B9 pour créer une usine sociale en capacité d'accueillir ses salariés en situation de handicap dans des conditions optimales, dans un bâtiment à forte valeur ajoutée environnementale.

Pour cette opération immobilière, la SAS ACTES a créé la SCI Usine sociale de Brazza, à même de porter les investissements nécessaires.

Cette SCI a été bénéficiaire d'une subvention métropolitaine en soutien à l'investissement immobilier de 300 000 €, adoptée en Conseil métropolitain du 24 juillet 2020. Un premier acompte de 150 000 € a été versé.

En raison de retards dans la finalisation du crédit-bail sur cette opération avec le partenaire bancaire de la SCI, il est nécessaire de modifier les termes de la convention initiale de 2020, notamment sur les délais de fourniture des pièces pour le solde et la liste des pièces nécessaires pour le versement du solde de 150 000 €.

Il est ainsi établi par le présent avenant n°1 à la convention financière 2020 avec la SCI Usine sociale de Brazza et la SAS Actes :

ARTICLE 1

L'article 8 section 8.2 « Justificatifs pour le paiement du solde » de la convention financière initiale adoptée en Conseil métropolitain du 24 juillet 2020 est précisé et ainsi modifié selon la formulation suivante :

La SCI Usine sociale de Brazza s'engage à fournir pour le paiement du solde les éléments suivants avant au plus tard le 31 août 2024 :

- un décompte financier intermédiaire et un état des embauches tel que défini en annexe 3,
- l'ensemble des factures réglées ou en cours de règlement pour les études préalables, l'acquisition et la construction du site,

ARTICLE 2

L'article 8 section 8.3 « Autres justificatifs » de la convention financière initiale adoptée en Conseil métropolitain du 24 juillet 2020 est précisé et ainsi modifié selon la formulation suivante:

La SCI Usine sociale de Brazza s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de l'exercice 2025 et au plus tard le 31 août de l'année suivante, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un bilan financier définitif de l'opération en dépenses et en recettes faisant apparaître l'engagement total des dépenses résultant du programme d'acquisition et d'aménagement,
- un certificat d'achèvement des travaux réalisés,
- le rapport d'activité.

ARTICLE 6

Les autres dispositions de la convention annuelle signée en juillet 2020 demeurent pleinement applicables.

Fait à Bordeaux, le , en **exemplaires**

Le Président de la SAS ACTES
et de la SCI Usine
sociale de Brazza

Pour le Président de Bordeaux Métropole
et par délégation

M. Frédéric PETIT

Alain GARNIER

Annexe 3 : Décompte financier et état des embauches

1. BILAN FINANCIER INTERMEDIAIRE

1.1. Ajouter et compléter les colonnes « réalisé » par année à l'annexe 2 de la convention initiale et la retourner « signée ».

1.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

1.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

2. JUSTIFICATIFS ET EXPLICATIONS SUR LES EMPLOIS

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de la société,
certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :

Signature